

Initiatives ministérielles

répercussions qu'auront ces accords pour leurs propres provinces.

Le gouvernement a comme point de vue que plus vite il peut faire adopter cette mesure, moins celle-ci fera de bruit. Il préfère que les Canadiens ne sachent pas ce qui se passe ici aujourd'hui. Je suis à Ottawa pour représenter mes électeurs et pour m'exprimer en leur nom. Je ne m'acquitterais pas de mes responsabilités si je ne faisais pas part à la Chambre de leurs préoccupations. Nous devons nous faire entendre.

Ces personnes partagent les préoccupations que j'ai formulées ici aujourd'hui. J'ai même entendu un aîné à ce sujet. Je connais beaucoup d'autochtones en Saskatchewan. Certains d'entre eux sont de mes amis et m'ont fait part de préoccupations semblables à celles que j'ai énoncées aujourd'hui.

Les gens préfèrent ne pas écouter. Ils préfèrent ne pas savoir ce que certains autochtones ordinaires pensent. Ils voudraient que cela ne se sache pas.

C'est là un aspect fondamental de l'exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui. L'aîné avec lequel j'ai discuté vit dans l'une des réserves de ma circonscription. Celui-ci s'est plaint des tactiques employées par certains chefs autochtones pour étouffer la volonté de leur peuple. Nous avons reçu de nombreuses plaintes similaires du Manitoba.

Les citoyens non autochtones du Yukon ont-ils eu l'occasion d'examiner l'accord et de l'approuver? Ont-ils eu l'occasion d'étudier et d'approuver ces accords? Les gens qui ne savent rien offrent toutes sortes de réponses, mais ceux qui sont au courant ne disent rien. Nous posons ces questions, afin de nous assurer que le Parlement conclue des accords que la majorité des autochtones et des contribuables canadiens appuieront.

On ne sait pas si ces accords pourront être modifiés à l'avenir, par conséquent, il faut absolument que toutes ces questions importantes soient éclaircies avant l'adoption du projet de loi. Une fois que le projet de loi sera adopté, dix autres accords seront conclus sans être examinés par le Parlement.

Voilà pourquoi les réformistes veulent avoir tout le temps nécessaire pour examiner, étudier, débattre et modifier le projet de loi jusqu'à ce que nous en arrivions à une mesure parfaite. Je demanderais aux députés de réfléchir au débat que nous avons tenu aujourd'hui. Nous avons entendu de beaux discours, mais obtenu aucune véritable réponse à nos questions.

Enfin, la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones a été soumise à l'approbation des Canadiens pendant le référendum sur l'Accord de Charlottetown, et nous savons ce que cela a donné. Les Canadiens ont rejeté l'idée, et pourtant le gouvernement va de l'avant.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre s'il vous plaît. Je me demande si le député pourrait éclairer la présidence. Comme les dix premières minutes sont écoulées, je voudrais savoir si les députés réformistes prendront chacun dix minutes ou si, en fait, le député de Yorkton—Melville prendra 20 minutes

et donnera vers la fin quelques minutes à son collègue de Comox—Alberni.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Sur un total de 20 minutes, il me reste environ une demi-minute.

Le gouvernement n'en fait qu'à sa tête. Il applique un concept que les Canadiens n'ont pas eu l'occasion de débattre et d'approuver.

• (2020)

Il est évident que le gouvernement ne veut pas que les Canadiens aient l'occasion d'examiner cet accord. Les Canadiens devraient connaître les subtilités de l'entente, puisqu'ils sont parties à cet accord. Il s'agit en effet d'un accord conclu entre les autochtones et le peuple canadien.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre ici la parole au sujet du projet de loi C-33, surtout compte tenu du peu de temps que le gouvernement alloue à ce débat.

Ce qui s'est produit ici ces dernières 24 heures m'a déçu et m'a découragé et a déçu et découragé beaucoup de Canadiens. Les principes démocratiques mêmes que la Chambre a violés hier soir sont paradoxalement et scandaleusement violés dans ce projet de loi.

Je doute de la pureté des intentions d'un gouvernement qui empêche les députés de débattre à fond de ce projet de loi. Le gouvernement semble vouloir restreindre le débat et faire adopter ce projet de loi à toute vapeur afin que les Canadiens ne soient pas mis au fait des éléments controversés de ce projet de loi.

Le gouvernement précédent a usé de la même tactique l'an dernier pour l'accord sur le Nunavut. Le présent gouvernement n'a manifestement pas l'intention de procéder autrement que l'ancien gouvernement conservateur. En fait, il semble beaucoup s'inspirer de son prédécesseur, mais il oublie où la politique des portes closes a mené celui-ci.

Comme le projet de loi C-33 établit un dangereux précédent, on ne peut pas en prendre les dispositions à la légère. Je soupçonne beaucoup de députés d'en face de n'avoir même pas lu les conditions de ces accords, encore moins de les avoir examinés à fond. S'ils l'avaient fait, comment pourraient-ils demeurer si longtemps silencieux sur cette question? Comment peuvent-ils en conscience accepter que ce projet de loi soit ainsi adopté à toute vapeur?

Bien des dispositions de ce projet de loi méritent d'être examinées attentivement. Non content d'imposer la clôture à ce projet de loi, le gouvernement en a aussi expédié l'étude au comité. Cela augmente d'autant les risques d'erreurs. Nous n'avons pas vraiment pu tenir de discussions approfondies et un débat sérieux sur le projet de loi car le gouvernement en a précipité l'adoption à toutes les étapes.

Le projet de loi contient beaucoup de défauts qu'il faudrait corriger avant qu'il devienne loi. Il contient notamment un article prévoyant que des modifications pourront y être apportées, devinez comment? Par des petits groupes réunis à huis clos. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-33 permet au Cabinet